

## Payer seul isolation combles en copropriété

Par hb77, le 17/05/2019 à 09:30

Bonjour

mon appartement est situé au dernier etage d une petite copropriete. Les combles sont des parties communes accessibles par une trappe dans la cage d escalier. La copropriété a beaucoup de depenses pour travaux actuellement. Aussi aimerais je deposer à mes frais (marre des grosses factures de chauffage électrique..) des rouleaux de laine de roche (25m2) En ai je le droit?

si je le fais sans demander l'autorisation au syndic puis je avoir des ennuis (même si cela semblerait aberrant..

Par santaklaus, le 17/05/2019 à 18:22

Bonjour,

S'agissant d'une partie commune, il vous faut l'autorisation de l'AG et de préciser dans une résolution à présenter avec devis à l'appui que vous prenez en charge lesdits travaux.

SK